ARRETE PREFECTORAL REGIONAL
en date du 05/01/2021
enregistré le 05/01/2021
sous le numéro 21.002

PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fratemité

Direction régionale des affaires culturelles CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU
PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
DU MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE DE 1914-1918,
PLACE DE LA LIBÉRATION, À CHÂTILLON-SUR-INDRE (INDRE)

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire Officier de la Légion d'honneur Officier dans l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

**VU** l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

CONSIDÉRANT que le monument aux morts de la guerre de 1914-1918, situé place de la Libération, à CHÂTILLON-SUR-INDRE (Indre), réalisé par le sculpteur Carlo SARRABEZOLLES (Toulouse, 1888-Paris, 1971) et le peintre Henri MARRET (Paris, 1878- Fourqueux, 1964), sous la direction des architectes Albert LAPRADE (Buzançais, 1883- Paris, 1978) et Jean VARAINE, et inauguré le 13 novembre 1927, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, du fait de la grande originalité de son architecture comme de l'emploi de la peinture à fresque enfin de l'association de deux artistes majeurs, Henri Marret et Carlo Sarrabezolles, du renouveau artistique qui suivit immédiatement la Première guerre mondiale

**SUR** la proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, en sa séance du 13 octobre 2020.

## ARRÊTE

ARTICLE 1er: Est inscrit au titre des monuments le monument aux morts de la guerre de 1914-1918, tel que représenté sur le plan annexé au présent arrêté, et situé sur la place de la Libération, à CHÂTILLON-SUR-INDRE (Indre), domaine public communal non cadastré, et appartenant à la ville de CHÂTILLON-SUR-INDRE (Indre) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de CHÂTILLON-SUR-INDRE (Indre) propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3: Le Préfet de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 0 5 JAN 2021

Le préfet

Pour le préfet de région et par délégation la secrétaire générale pour les affaires régionales

Edith CHATELAIS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire

Secrétariat général pour les affaires régionales 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : par le centre des impôts foncier suivant : INDRE CHATEAUROUX EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL 4 bis rue du 14ème RTA BP 591 36019 Commune: 36019 CHATEAUROUX CEDEX CHATILLON-SUR-INDRE tél. 02 54 53 16 89 -fax 02 54 53 16 76 cdif.chateauroux@dgfip.finances.gouv.fr \_INN. Section: AM 0 5 161 2021 Feuille: 000 AM 01 Pour le préfet de région et par délégation Échelle d'origine : 1/500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/500 la secrétaire générale acur les affaires régionales Date d'édition : 15/12/2020 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Edith CHATELAIS Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics 1561150 1561100 29 56 30 54 a 31 255 256 32 45 206 Isoree 33 253/35 205 1/36 25 43 37 204 38 41 203 du Rue 380 109 Place de la Libération 376 3 373 Monument aux Morts 200 110 ري 6 111 199 11 112 198 189 116 113 31B115 362 197 ين 363 1561150 1561100